MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20261001-20261001_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 1er octobre à 18 heures **30 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24/09 /2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Secrétaire de séance : Madame KERAUDREN Florine

Réf :	**20261001_01**	**Délibération Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet HABILE de Poilley**

Madame La Mairesse rappelle au Conseil Municipal le projet :

HABILE – Rendre possible l'habitat léger. Le 1er Juillet 2026, lors de sa présentation celui-ci a obtenu un avis favorable pour l'obtention des fonds européens LEADER.

La démarche administrative peut se poursuivre et une consultation selon une procédure adaptée, a été lancée, afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération **« Etude de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un lotissement en habitat léger à Poilley avec espace public partagé » - HABILE (Habitat Abordable Biosourcé Innovant Léger Ecologique**

L'avis de consultation a été publié le 16 juillet 2026 et la date limite de remise des offres était fixée au 7 septembre 2026 à 12h00. Deux offres ont été déposées dans les délais impartis.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 70 points
- Prix de l'offre : 30 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 septembre 2026, avec audition des deux candidats, à l'issue de entretiens des compléments d'information ont été demandés aux candidats.

La commission réunie le 28/09/2026, et à l'issue de l'analyse des offres et conformément au rapport d'analyse, il est proposé de retenir **HAMEAUX LEGERS,** 3 Le Champ aux Moines, 22630 Saint-André-des-Eaux pour un montant global de **101 911.00 € HT**, incluant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir **HAMEAUX LEGERS,** 3 Le Champ aux Moines, 22630 Saint-André-des-Eaux pour un montant de 101 911.00 € HT. (Tranche ferme et Tranche optionnelle) ;
- **AUTORISE** Madame la Mairesse à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 07/10/2026

KERAUDREN Florine
Secrétaire de Séance

Pour copie conforme :

Anne BANNIER
Mairesse de POILLEY

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)